Bulletin communal de Pompéjac

Décembre 2023 N°273

LOU JOURNAOU

Bonnes fêtes de fin d'année à tous

Cérémonie du 11 novembre



Samedi 11 novembre a eu lieu la cérémonie commémorative de la fin de la guerre 14/18. En l'absence d'Olivier DOUENCE, maire de la commune, cette cérémonie a été présidée par André L'AZOU, deuxième adjoint, en présence de Jean-Pierre BORDENAVE, président de l'Association des anciens combattants de Pompéjac.

Le rassemblement était prévu à 11 heures devant la mairie et c'est un cortège d'une petite quinzaine de personnes qui s'est dirigé vers le monument aux morts, dans le cimetière communal, derrière le porte-drapeau, Rémi VACHER.



Les discours

Après le dépôt des gerbes, ce furent les lectures des messages des autorités, celui des anciens combattants par Jean-Pierre BORDENAVE, puis celui du ministre des Armées, Sébastien LECORNU, par André L'AZOU.

Celui-ci a rappelé quelques 11 novembre particuliers de l'Histoire :

- En 1920, le soldat inconnu est porté sous l'Arc de Triomphe ;
- En 1923, la flamme du souvenir est allumée sous l'Arc de Triomphe par André Maginot ;
- En 1940, les lycéens et étudiants de Paris font de la flamme un symbole de la résistance ;
- En 1943, les résistants de l'Ain devancent la libération en défilant dans Oyonnax ;
- En 1944, la France retrouve le droit de célébrer la victoire.

Alors, conservons le souvenir de nos anciens tombés pour défendre notre Nation, notre liberté, nos valeurs, sur notre sol ou en opération extérieure. Ceux de 14/18, ceux de 39/40, ceux de 54 (Indochine) et de 62 (Algérie), ceux de 83 (Liban), ceux de 2008 (Uzbin en Afghanistan), et enfin ceux de 2023, tombés en Irak, le sergent-chef GAUCHOT, l'adjudant-chef LATOURTE, le sergent-chef MAZIER.

Galette des rois dimanche 14 janvier 2024 – Informations page 4

Mairie – 33730 –Pompejac – téléphone 05 56 25 49 49
Courriel : pompejac.mairie@wanadoo.fr Site : www.pompejac.fr Application IntraMuros

Info SICTOM

1 - Nouveaux tarifs de la redevance OM

Le SICTOM du Sud Gironde vient de proposer de nouveaux tarifs concernant la redevance des ordures ménagères (OM) pour l'année 2024. Ceux-ci ont été déterminés en fonction des augmentations subies ou prévisibles : + 691 000 € pour le traitement des OM, + 250 000 € pour les amortissements (suite à l'application de la nomenclature M 57), + 180 000 € de dépenses de personnel (réforme indiciaire, revalorisation du SMIC, etc.). Compte tenu de toutes les dépenses prévisibles supplémentaires mais aussi des recettes attendues, l'équilibre du compte administratif 2024 suppose un besoin en financement de 600 000 €, qui se traduit par une augmentation des redevances de 6,9 %.

Dans ces conditions les tarifs applicables à partir de janvier 2024 sont présentés dans le tableau ci-après.

Composition du foyer	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
1 personne	151,92	**162,40**
2 personnes	223,40	**238,81**
3 personnes	294,87	**315,21**
4 personnes	343,37	**367,06**
5 personnes et plus	405,49	**433,46**
Résidence secondaire	223,40	**238,81**

2 – « Bacs noirs, bacs jaunes »



Non, il ne s'agit pas d'une parodie du célèbre film d'Émir KUSTURICA, « chat noir, chat blanc », mais d'une réflexion concernant la collecte des déchets.

En janvier 2023 le SICTOM a lancé une expérimentation concernant le tri sélectif dans 5 communes du territoire, par la mise en place de bacs spécifiques (couvercle jaune) dans chacun des foyers de ces communes. Et les résultats sont concluants : augmentation du tonnage de tri sélectif et baisse significative du tonnage des ordures ménagères (OM). Fort de ces résultats, le SICTOM envisage de généraliser ce mode de collecte du tri sélectif à l'ensemble du territoire.

Le principe de collecte serait le suivant : celle des bacs « jaunes » aurait lieu tous les 15 jours, avec bien sûr un bac de taille suffisante (supérieure à celle du bac noir).

Mais pour maintenir autant que faire se peut le coût annuel des collectes, la question se pose de la fréquence des collectes des ordures ménagères, aujourd'hui hebdomadaires. Peut-on envisager une collecte tous les 15 jours, sachant que le tri sélectif en porte à porte fait baisser le tonnage des OM ? Si l'on veut maîtriser au mieux les coûts, la meilleure solution consisterait à alterner les ramassages : une semaine les OM (bacs noirs), l'autre semaine les déchets du tri sélectif (bacs jaunes).

Nous attendons votre avis à ce sujet (dans les trois mois) avant d'adresser notre réponse au SICTOM.

Rénovation de la toiture de la Maison des Ombelles



Cette opération, confiée à la société CAZSO de Bazas, a débuté le lundi 20 novembre dernier.

Les travaux comprennent pour l'essentiel : la dépose de l'ensemble des tuiles romanes du versant nord, le remplacement des liteaux 27/38 défectueux, la mise en place d'une nouvelle couverture en tuiles romanes.

Elle prévoit aussi l'entretien des autres versants : le nettoyage des mousses et dépôts divers, le traitement antimousse des tuiles, la révision des gouttières et noues et de l'entourage des cheminées.

Le montant des travaux est estimé à 16 673 €.

Les réseaux d'électricité à Pompéjac

À la suite de la tempête de 1999, EDF a décidé de lancer une opération d'enfouissement des lignes électriques moyenne tension dans les zones les plus critiques du territoire, c'est-à-dire principalement les zones à dominante forestière, la principale cause des coupures de courant étant consécutive aux chutes d'arbres.
À cet effet, deux réseaux enterrés de 15 kV traversent aujourd'hui la commune. L'un au sud relie Préchac à Bernos-Beaulac en passant par Cazeneuve, les Gillets et La Flotte, avec un embranchement particulier vers Ricaud. L'autre au nord relie Uzeste, d'une part à Bazas avec un embranchement vers La Beylesse et d'autre part à Bernos-beaulac en passant par Pitray. Ces réseaux alimentent 12 transformateurs (MT/BT) disséminés le long de leur parcours, chacun d'eux assurant l'alimentation basse tension (380 V) de secteurs autonomes. De ce fait, une intervention ou une panne sur un secteur n'affecte pas les autres. De plus les liaisons basse tension sont désormais en quasi-totalité en fils torsadés, ce qui sécurise au maximum l'alimentation électrique des particuliers. Seuls restent en 4 fils les alimentations du Bos et de Lesperie à partir du Grand-Mayne, ainsi que celle de l'ensemble du quartier Pitray.
Le plan de ces différents réseaux est consultable à la mairie.

La musique de table

Si vous voulez assister gratuitement à un petit concert, il vous suffit de venir sous l'auvent de la salle des fêtes lorsqu'il pleut et d'écouter.
C'est alors, en effet, que la musique de table mérite vraiment son nom, lorsqu'une joyeuse symphonie de sons sortent de la table au fur et à mesure que les gouttes de pluie tombent depuis les tuiles des ombelles. Nos compositeurs d'antan auraient certainement été émerveillés d'entendre cette musique sortie de nulle part, composée par la magie des nuages déposant des notes à leur gré sur cette table pourtant bassement matérielle.

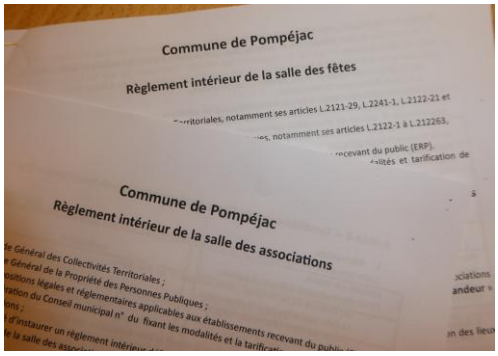

Manuel testant les sons avec une balle


La mise au point de l'électronique

On ne peut que louer l'imagination de l'artiste Yves CHAUDOUËT et la grande compétence technique de Manuel POLETI, compositeur et réalisateur en informatique musicale à l'IRCAM (Institut de Recherche et de Coordination Acoustique) du Centre BEAUBOURG de Paris.

Occupation de la salle des fêtes et de la salle des associations

La rédaction d'un « règlement intérieur » définissant les conditions générales et tarifaires d'occupation de la salle des fêtes et la salle des associations est actuellement en cours. Chaque salle sera dotée d'un document particulier, compte tenu de ses spécificités propres.
Ce règlement précise les caractéristiques principales des locaux, leur destination et usage, les modalités pratiques de réservation, ainsi que les conditions financières. Il définit également les conditions générales d'occupation, les obligations concernant les consignes de sécurité, ainsi que les responsabilités de l'occupant.
Ces documents vont être soumis au conseil municipal pour étude et approbation avant d'être joints aux différents dossiers de réservation remis aux demandeurs.


Commune de Pompéjac
Règlement intérieur de la salle des fêtes
Commune de Pompéjac
Règlement intérieur de la salle des associations

Dates des battues des grands gibiers (chevreuils et sangliers)

Les battues de chevreuils organisées par l'association de chasse de Pompéjac auront lieu aux dates suivantes :

Mercredi	**27 décembre 2023**	**matin**
Samedi	**13 janvier 2024**	**matin**
Dimanche	**28 janvier**	**matin**
Samedi	**10 février**	**toute la journée**

S'agissant des battues aux sangliers, elles ont lieu tous les WE, sauf aux dates prévues pour le chevreuil, jusqu'à fin mars

La galette des rois

La municipalité de Pompéjac organise « une galette des rois » le dimanche 14 janvier 2024. Cette manifestation aura lieu à partir de 16 h dans la salle des fêtes communale.

Toute la population est cordialement invitée, les grands comme les petits, à ce moment de grande convivialité, qui sera aussi l'occasion pour la municipalité d'adresser ses vœux de nouvelle année.

Eez''t-

Il y aura toutes sortes de galettes, des couronnes, des galettes à la frangipane, et bien sûr avec des fèves et des couronnes pour les rois et les reines, du cidre pour les grands, du bon chocolat crémeux pour les plus petits, voire pour tout le monde…



Alors Top, qu'as-tu prévu pour le réveil-lon de Noël ?

Comme tous les ans, un bon rôti de dinde... Heu ! Je ne disais pas ça pour toi !



La pensée du mois

Dans un environnement qui change,
Il n'y a pas de plus grand risque que de rester immobile.

Jacques Chirac

Adichats